

---

Jour de séance 9

le mardi 4 novembre 2025

13 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. D'Amours :

14, *Loi sur le libre-échange au Canada* ;

par l'hon. M. Legacy :

15, *Loi concernant les prestations de pension* ;

par l'hon. M. Gauvin :

16, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*.

---

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 5 novembre 2025, la deuxième lecture des projets de loi 14, 15 et 16 sera appelée.

---

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 10, 11 et 12 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 15 h, après quoi la séance sera levée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la statistique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la statistique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au

Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 15 h.